

**Siège Social : 36000 Châteauroux**

**Adresse : 2 Place des Cigarières**

**Date de convocation : 27 novembre 2024**

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

---

Réunion du Mercredi 11 Décembre 2024

**L'an deux mil vingt quatre**

**Le 11 décembre,**

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 37 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Étaient présents (28)**

AUJEAN Bernard, BRANCHOUX Gilles, CAMUS Jean-Louis, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, DELYS Dominique, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, JUDALET Patrick, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, NOEL Damien, NONIN Patrick, PERSONNE Jacques, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SEVAULT Jean-Marc, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte, WUNSCH Mylène.

**Étaient absents (8)**

DRUI Martial, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, TUAL Didier.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir (9)**

AVEROUS Gil a donné pouvoir à LION Michel  
BAPTISTA DE HORT Carole a donné pouvoir à PERSONNE Jacques  
BERTHOUMIEUX Pierre a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis  
CHALMAIN Eric a donné pouvoir à MAUBOIS Philippe  
ELBAZ Xavier a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis  
MARCHAND Bernard a donné pouvoir à ROUFFY Marc  
SAVY Philippe a donné pouvoir à JUDALET Patrick  
SEMION Michel a donné pouvoir à DAUZIER Claude  
ZECCHI Stéphane a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre

**Étaient excusés (4)**

ALLARD Bernard, BALSAN Charles-Henri, FOISEL Michel, LANGLOIS Gaston.



**Objet :** Approbation du titulaire du marché de repérage de fibres d'amiante, d'hydrocarbures aromatiques polycycliques et totaux dans les enrobés pour les années 2025 à 2028

Le Président propose au conseil syndical d'approuver les décisions de la Commission d'Appel d'Offres en ce qui concerne les entreprises titulaires du marché public à commandes (articles L2125-1, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 R2162-14 du code de la commande publique) sur les années 2025 à 2028 pour réaliser :

- les prestations de repérage de fibres d'amiante, d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et de teneur en hydrocarbures totaux (HCT) dans les enrobés.

La procédure de passation retenue pour le marché est la procédure d'un appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique. La durée du marché de travaux est de quatre (4) ans au maximum.

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** D'entériner les propositions de la Commission d'Appel d'Offres du 27 novembre 2024 et de retenir :

- L'entreprise Bâtiment Diagnostic Environnement pour le lot n°12 : repérage amiante, HAP et HCT

**Article 2 :** D'accepter la durée du marché de quatre (4) ans maximum, période initiale de 1 an à compter de sa notification pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

**Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés, reconductions, avenants, conventions et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Président,

  
Jean-Louis CAMUS



Secrétaire de Séance :

  
Michel LION